

## Index égalité femme-homme

### Egalité professionnelle à La RTM : index d'égalité entre les femmes et les hommes

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel vise à faire du principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes une « obligation de résultat » pour les employeurs (loi du 5 septembre 2018).

La RTM (Régie des Transports Métropolitains) publie, dans ce cadre législatif, le résultat du nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2018, cet index atteint 90/100.

Il est calculé sur la base de cinq critères :

- Le taux des rémunérations affiche un écart de 0,47 % en faveur des femmes.  
> Indicateur 1 : note 40/40.
  
- Le taux des augmentations individuelles fait apparaître un écart de 0,42 % en faveur des femmes.  
> Indicateur 2 : note 20/20
  
- Le taux de promotions affiche un écart de 1,21 % en faveur des femmes.  
> Indicateur 3 : note 15/15
  
- Le pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité est de 100 %.  
> Indicateur 4 : note 15/15
  
- Il n'y a aucune femme dans les 10 plus hautes rémunérations.  
> Indicateur 5 : note 0/10